

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2392

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À l’alinéa 33, substituer au mot :

« décrites »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.